

MENTION COMPLÉMENTAIRE AIDE À DOMICILE

1 FINALITÉ

accompagner les personnes à domicile



2 PUBLIC

- adultes autonomes ou non
- personnes en situation de handicap en milieu ordinaire
- enfants de plus de 6 ans
- familles



3 LIEUX D'ACTIVITÉS

- services d'aide et de maintien à domicile
- domicile privé individuel
- domicile partagé, résidence familiale

4 MAINTIEN DE L'AUTONOMIE

- contribuer au maintien de l'autonomie
- favoriser la participation active de la personne dans la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne, sociale, en fonction de ses capacités et de ses choix.
- participer à la mise en œuvre du projet de vie et du plan d'aide, en lien avec l'entourage et l'équipe professionnelle



USAGE DU NUMÉRIQUE/DE LA DOMOTIQUE

5

intégrer dans ses activités l'usage de la domotique et de l'outil numérique

DÉVELOPPEMENT DURABLE

prendre en compte en permanence dans ses activités le développement durable.



MCAD

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

PROMOTION DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES

En fonction du projet de vie de la personne, du plan d'aide, le professionnel contribue à :

- la réalisation de repas
- l'accompagnement à la prise des repas
- l'aide aux activités de la vie quotidienne
- l'aide aux activités motrices et de loisirs
- l'aménagement des locaux



ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS DE PLUS DE 6 ANS



Activités après l'école (déplacements, organisation et animation d'activités ludiques, suivi du travail scolaire)
Aide aux activités de la vie quotidienne (développement de l'autonomie dans le cadre des repas, de l'hygiène corporelle, prévenir les accidents domestiques)

PRESTATIONS DE SERVICES

Maintenance de premier niveau (entretien périodique, repérage des dysfonctionnements)

Entretien et vigilance à domicile (vigilance, animaux domestiques, téléassistance)

Assistance administrative (classement des documents, échéances administratives, suivi des démarches)

Assistance pour l'utilisation de l'outil informatique (messagerie, visio, internet, application, mise à jour...)



DURÉE DE FORMATION



36 semaines de formation : de septembre à juin

- 20 h de cours au lycée : lundi, mardi, mercredi
- 10 h de stage filé : jeudi, vendredi
- 3 semaines de PFMP

CONDITIONS D'ACCÈS

- de droit : titulaires d'un CAP (Grand Age, AEPE, PSR, APH, CSR, SAPVER)
- sur positionnement : titulaire d'un bac pro (ASSP, SAPAT)
- apprentissage, première formation professionnelle ou reconversion, perfectionnement

